



**Syndicat des technicien(ne)s et
artisan(e)s du réseau français
de Radio-Canada**

Copie
Adopté le 23 février 2010

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL
11 janvier 2010**

PRÉSENTS :

Denis Arseneau, président
Marie-Lou Faille, secrétaire-trésorière
Patrick Dionne, gr.studio et extérieur (1) (CS)
Sébastien Dumont, gr.entretien tech. TV
Bruno April, gr.mise en ondes
Éric Lemyre, gr. post-production (CS)
Michel Labrie, gr. CDI (1)
Marie-France Clément, gr. CDI (2)
Christian Goupil, gr. Infographie
Armand Roux, gr. studio et RCI
Alain Des Roches, gr.ent. tech. et régie Radio (CS)
Jean-François Vary, gr.ateliers/machinistes (1)
Johanne Hémond, gr. Design (CS)

ABSENTS :

Luc Senécal, gr. studio et extérieur (2)
Jose Godoy, gr.ateliers-machinistes (2)

N.B: Toute personne intéressée à recevoir une copie de ce procès-verbal, doit communiquer au bureau du syndicat STARF, no. Tél. : 524-1109 ou par :

COURRIEL : starfmtl@bellnet.ca

SITE WEB : www.starfmtl.qc.ca

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est appelée à l'ordre à 18h30.

2. ORDRE DU JOUR, LECTURE ET ADOPTION

Changement ou modification : un ajout à VARIA est proposé par Johanne Hémond – Juridiction des tâches internes STARF.

MOTION 1

Après lecture, je propose l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal en date du 11 janvier 2010.

PROPOSÉE PAR : Michel Labrie
APPUYÉE PAR : Bruno April

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 TOTAL : 12

La motion 1 est adoptée à 18h30.

3. PROCÈS-VERBAL, LECTURE ET ADOPTION

3.1 ASSEMBLÉE DU 13 OCTOBRE 2009 (CAL)

Modifications : il faut changer le mot quorum par forum – 4.6 offrir un forum dans le titre

MOTION 2

À la suite de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 13 octobre 2009, je propose l'adoption de ce procès-verbal tel que lu et / ou corrigé.

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille
APPUYÉE PAR : Michel Labrie

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 TOTAL : 12

La motion 2 est adoptée à 18h38.

4. AFFAIRES EN COURS :**4.1 Intérim du poste de représentant gr. Ateliers/machinistes**

Suite à la démission du représentant gr. Atelier / machinistes, Martin Fontaine, il est proposé de nommer Jean-François Vary pour assurer l'intérim jusqu'au printemps 2010. Il faut préciser que Jean-François Vary assurait déjà l'intérim depuis le 11 novembre 2009 en attente qu'une motion soit proposée officiellement au CAL du 11 janvier 2010.

MOTION 3

Il est proposé de nommer monsieur Jean-François Vary pour assurer l'intérim au poste de représentant groupe ateliers/machinistes jusqu'aux prochaines élections générales au printemps 2010.

PROPOSÉE PAR : Bruno April

APPUYÉE PAR : Alain DesRoches

POUR : 11 CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

TOTAL : 12

La motion 3 est adoptée à 18h40.

4.2 Validation des dates des prochains C.A.L.

En général les dates proposées sont approuvées à l'exception du CAL daté le 31 août, nous sommes encore dans la période des vacances des représentants donc une autre date est proposée : 14 septembre 2010. **Voir Annexe**

4.3 Élection des postes de représentants et du secrétaire-trésorier (mai 2010)

L'élection doit être terminée pour le 1^{er} juin donc on devrait avoir les dates des élections au prochain CAL.

4.4 Lettre d'entente avec PROFAC

Éric Lemyre arrive à 18h48.

Il est proposé de reconduire les 2 lettres d'entente pour qu'elles puissent être entérinées par le

CAN. De plus, du côté des employés concernés, ceux-ci sont en accord avec le maintien des lettres d'entente. Une précision est faite à savoir que les 2/3 des personnes concernées doivent être d'accord lorsqu' une lettre d'entente est proposée.

MOTION 4

Il est proposé de maintenir jusqu'au 30 juin 2010, la lettre d'entente tripartite SRC/STARF/PROFAC à la convention collective concernant le rôle des chefs d'équipe.

Cette entente devra être entérinée par le conseil d'administration National.

(Pièce jointe à cette motion)

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille

APPUYÉE PAR : Johanne Hémond

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 TOTAL : 12

La motion 4 est adoptée à 18h51.

MOTION 5

Il est proposé de maintenir jusqu'au 30 juin 2010, la lettre d'entente locale faisant une dérogation à l'article 44 de la convention collective concernant les horaires de travail de trois (3) électriciens de PROFAC.

Lette entente devra être entérinée par le conseil d'administration National.

(Pièce jointe à cette motion)

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille

APPUYÉE PAR : Bruno April

POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : TOTAL : 12

La motion 5 est adoptée à 18h56.

4.5 Comité des rencontres mensuelles

Il y a des représentants qui démontrent de l'intérêt pour aller à ces rencontres. Il faut s'assurer de défendre les intérêts des membres. Donc, on considère que le président doit être présent. Également, soit le secrétaire-trésorier et/ou le vice-président et un représentant intéressé d'y participer. Il est suggéré que ce soit l'exécutif qui détermine qui est la meilleure personne pour les assister. La raison, c'est d'avoir les bonnes personnes pour faire avancer les dossiers et ensuite faire les suivis auprès des représentants. Il serait pertinent de communiquer les points discutés auprès des représentants concernés.

4.6 Assemblée générale 20 janvier 2010

On se prépare pour notre assemblée générale. La situation est préoccupante présentement et on doit en parler aux membres le 20 janvier 2010 qui vient très vite, et à l'heure actuelle nous n'avons pas assez d'informations pour bien expliquer aux membres la situation. Donc, après discussions, il serait préférable de faire notre assemblée générale le 17 février 2010 selon la disponibilité de la salle.

Une discussion est faite sur les propositions apportées lors de l'assemblée

* Ajout de notes 4.6 voir annexe

4.7 Motion. Allocation d'un montant pour un lunch à l'assemblée générale

Motion 6 – Nous savons que c'est important d'offrir un lunch lors de notre assemblée car les gens qui se présentent n'ont pas de temps pour dîner. Il est donc évident qu'on ne peut se permettre de ne pas offrir de lunch à cette assemblée. La motion pour allouer un montant pour commander un lunch est présentée.

MOTION 6

Il est proposé que le CAL alloue un budget d'environ 1700\$ pour commander un lunch lors de l'assemblée générale du 17 février 2010.

PROPOSÉE PAR : Bruno April

APPUYÉE PAR : Jean-François Vary

POUR : 10 CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

TOTAL : 12

La motion 6 est adoptée à 19h57.

4.8 Rappel de l'importance des affichages par les représentants

Les représentants doivent s'assurer d'informer Jacqueline lorsqu'ils sont en vacances ou deviennent moins disponibles pendant un certain temps. En tant que représentant, il faut être responsable et se trouver un remplaçant qui assurera le suivi des affichages, etc.

4.9 Permanence au bureau

Le président informe les représentants de la démission de la vice-présidente. Il invite les gens à venir en discuter en personne dans son bureau.

Par contre pour mieux comprendre la situation, il y a une discussion sur les faits rapportés mentionnés dans la lettre de démission de la vice-présidente. Par la suite, il est proposé de procéder à l'élection du poste de vice-président de la section locale de Montréal, une motion est déposée.

MOTION 7

Afin de procéder à l'élection du poste de vice-président de la section locale de Montréal, je propose que les membres suivants fassent partie du comité d'élection locale.

**M. Bernard April, président
Mme Suzanne Lemay, membre
M. Maxime Rousseau, membre**

Advenant qu'un ou plusieurs membres refusent de faire partie du comité d'élection, il appartiendra au président de la section locale de nommer un ou des membres pour les remplacer.

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille
APPUYÉE PAR : Marie-France Clément

POUR : 11 CONTRE : ABSTENTION : 1 TOTAL : 12

La motion 7 est adoptée à 20H36.

Suite à cette motion, il est proposé de nommer un intérim pendant la période d'élection qui sera de 6 semaines. Le président propose Armand Roux pour assurer l'intérim car il a été relevé à quelques reprises pendant les vacances de la vice-présidente et de la secrétaire-trésorière. Un tour de table est effectué pour discuter et valider l'intérêt des gens intéressés à occuper l'intérim. Pour conclure la secrétaire-trésorière ajoute qu'Armand Roux est probablement un bon candidat car il est au courant des dossiers en cours. Armand Roux est intéressé à occuper l'intérim. Une motion est proposée.

MOTION 8

En vertu de l'article 5.9 (intérim) de nos règlements de régie interne de la section locale de Montréal, il est proposé de nommer monsieur Armand Roux pour assurer l'intérim au poste de vice-président jusqu'à l'élection en Mars 2010.

PROPOSÉE PAR : Patrick Dionne

APPUYÉE PAR : Marie-France Clément

POUR : 10 CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

TOTAL : 12

La motion 8 est adoptée à 20h47.

5. RAPPORTS DES OFFICIERS :

RAPPORT DU PRÉSIDENT Denis Arseneau

J'ai assuré la permanence à la section locale avec l'aide d'Armand Roux et de José Godoy lors des vacances de la vice-présidente et de la secrétaire-trésorière.

Madame Line Tanguay ne travaille plus pour Radio-Canada. Monsieur Robert Cuillerier assume donc ce poste et fait le pont avec le STARF.

Le mois de janvier sera très occupé avec la rencontre de griefs du 22, la rencontre mensuelle du 26 et le CAN du 27 au 29 janvier ainsi que la préparation de l'assemblée générale prévue le 17 février

2010.

La vice-présidente ayant donné sa démission, nous devons enclencher un processus d'élection pour terminer son mandat en juin 2011.

Je serai en vacances les deux premières semaines de février.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE Nathalie Audet

14-16-30 OCTOBRE 2009 – Permanence au bureau

20 OCTOBRE 2009 (AM) - RENCONTRE LOCAL / NATIONAL

Première rencontre entre les deux (2) exécutifs depuis l'arrivée en poste du nouveau président.

21 OCTOBRE 2009 (AM) – RENCONTRE MENSUELLE PTRC

23 OCTOBRE 2009 (PM) - RENCONTRE ILD

Rencontre avec les relations de travail, ressources humaines, le gestionnaire de secteur, le bureau de santé et l'employé en ILD concernant une question d'accommodement. À suivre...

27 OCTOBRE 2009 – RENCONTRE RESTRUCTURATION CAT

Rencontre informative sur la nouvelle restructuration du CAT en compagnie de Benoit Celestino.

2 NOVEMBRE 2009 – FORMATION CSST

Dans le cadre de la semaine du Grand rendez-vous CSST, tous les représentants CSST du STARF ont reçu la formation donnée par Me Julie Desrosiers. Le reste de la semaine a été consacré au Grand rendez-vous CSST au palais des congrès de Montréal. Participation à différentes conférences ainsi que la visite des kiosques d'information sur les nouveautés en CSST.

9 NOVEMBRE 2009 au 21 DÉCEMBRE 2009

Vacances

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE Marie-Lou Faille

1. Motion nouveaux membres

La secrétaire-trésorière dépose la motion nouveaux membres.

MOTION 9

Attendu que Miranda Carla, David Blouin et Louise Maisonneuve ont fait une demande en bonne et due forme, incluant les frais d'inscription nécessaires, je propose qu'ils soient acceptés par le C.A.L. comme membres à part entière de la section locale de Montréal du STARF (3).

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille

APPUYÉE PAR : Michel Labrie

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 9 est adoptée à l'unanimité à 21h00.

2. Motion bilan financier juin 2009

La secrétaire-trésorière propose l'adoption du bilan financier juin 2009.

MOTION 10

La secrétaire-trésorière propose que l'état financier de la section locale de Montréal du STARF pour l'année 2008-2009 (1^{er} juillet 08 au 30 juin 2009) soit adopté tel que présenté.

PROPOSÉE PAR : Marie-Lou Faille

APPUYÉE PAR : Johanne Hémond

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 10 est adoptée à l'unanimité à 21h04.

3. Dons ACS

Un don pour la fête des enfants de 400\$ a été fait et ce depuis des années. Ce don est très apprécié

des membres organisateurs de cette fête.

4. Activités syndicales

Novembre 09

4 nov. - Médiation

5 nov. - Préparatifs pour mon départ en vacances (prévoir comptes à payer nov. et déc.09)

9 nov. - Vacances

Décembre .09

Vacances

Janvier 2010

4-5-6 janvier - Retour au bureau (paiement de factures)

11 janvier - Rencontre avec le directeur, Patrick Lafleur de Samson Bélair /Deloitte & touche
- Préparatif du CAL

Prochain CAL : MARDI 23 février 2010

6. RAPPORTS DES CHEFS DE SECTEURS ET DES REPRÉSENTANTS

CHEF DE SECTEUR ARTISANS TVG

GROUPE DESIGN

Johanne Hémond

RAPPORT au CAL DU 11 janvier 2010

Période du 15 septembre au 10 janvier 2010

Depuis mon dernier rapport, j'ai été affectée au National pour le comité mixte de la main d'œuvre jusqu'à la fin du mois de septembre. J'ai repris mon poste d'ensemblière tout en étant disponible pour faire du suivi de négos plus précisément pour des séances d'information concernant la nouvelle gestion des employés temporaires.

Nouvelle chef de secteur au design

Tel qu'annoncé au CAL du mois de septembre, madame Johanne Hainault est entrée en poste à la fin de septembre. Elle a rencontré la plupart des groupes d'employés du secteur.

Le point le plus important à souligner pour le moment est qu'il y a eu l'annonce d'un déménagement au cours des prochains mois pour les designers décors. Le but est de rassembler à proximité tous les intervenants des ateliers afin d'augmenter l'efficacité du travail. Pour le moment, les gens concernés ne sont pas convaincus. C'est à suivre.

Présence de personnel extérieur dans les locaux de Radio-Canada pour effectuer le travail STARF (suite)

À ma connaissance, il n'y a pas eu de changement à ce sujet.

Postes chefs d'ateliers et estimateurs

Il y a eu des postes de chef d'atelier (2 : 1X outillage, 1X de nuit) et un poste d'estimateur ouverts. Dans le cas du poste de chef d'atelier à l'outillage, le test était très ciblé et seulement une personne l'a réussi. Cette personne s'est désistée. Le processus devra être repris. En attendant, toutes les personnes ayant postulé la première fois ne peuvent appliquer avant six mois à partir de la date du premier examen théorique. Ce qui les amène à la fin du mois de mars. La Société n'a pas voulu les avancer temporairement sous prétexte qu'elles avaient échoué. Même celles qui avaient déjà occupé ce poste de façon temporaire. Elle a engagé un employé temporaire pour la période couvrant le six mois. Cherchez l'erreur.

Dans le cas du poste de chef d'atelier de nuit, la nomination fut automatique puisqu'une seule candidature était valide. (Il faut dire que les autres personnes ayant soumis leur candidature l'avaient aussi fait pour le poste de chef d'atelier (outillage) et l'avaient échoué; ce qui les éliminait du processus étant donné le titre identique de poste affiché.

Pour ce qui est du poste d'estimateur, le processus commencera sous peu. Il est à remarquer qu'il y a quatre ans trois postes d'estimateurs existaient et on avait jugé qu'ils étaient tous excédentaires!!!

Malgré mes remarques, l'ouverture de ces postes est une bonne nouvelle. Mais la situation est plutôt particulière quand on pense aux coupures de l'automne dernier et à celles d'il y a quatre ans. On annonce des coupures pour faire des affichages peu de temps après. C'est comme si on vivait un retour en arrière. Si seulement le retour en arrière se faisait aussi pour la production à l'interne.

Comité de suivi de négos : nouvelle gestion des employés temporaires

Le 17 septembre en après-midi, il y a eu rencontre de suivi de négos. Il a été question des rencontres d'informations pour les employés temporaires concernant la nouvelle gestion des employés temporaires.

Les coordonnées ainsi qu'un document questions et réponses (style foire aux questions) ont été envoyés par la poste à tous les employés temporaires de façon à ce que toutes les personnes concernées soient au courant. Ces rencontres ont eu lieu les 23 novembre de 12h00 à 13h00, le 24 novembre de 18h00 à 19h00 et le 30 novembre de 15h00 à 16h00.

Au total, une vingtaine de personnes membres STARF se sont déplacées et une dizaine de gestionnaires.

Il y a eu des échanges très intéressants.

Avis légal de Me Grenier (13 octobre)

Depuis le dernier CAL, j'ai reçu par courriel l'avis de Me Grenier et je crois que le local l'a fait parvenir à tous.

Le texte me satisfait et je considère qu'il constitue notre référence quand nous serons dans le doute.

Départ de Nathalie Audet

Je voudrais remercier Nathalie pour sa collaboration depuis que je suis représentante au STARF.

GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (1) Jean-François Vary

Arrivée en poste

J'ai accepté l'intérim de ce poste le 11 novembre 2009 à la demande de Denis Arseneau suite au départ de Martin Fontaine qui occupait ce poste avant moi. J'ai rapidement essayé de prendre le pouls de l'équipe de nuit.

Si de façon générale tout va bien, plusieurs problèmes d'horaire et de non-respect d'ancienneté m'ont été rapportés généralement par des employés temporaires. Habituellement, le tout se règle

au cas par cas auprès du superviseur, sans trop de problèmes. Cela arrive moins fréquemment depuis que j'effectue une surveillance.

Rencontre avec le président

J'ai organisé une rencontre avec Denis Arseneau dans la soirée du 7 décembre pour les machinistes de nuit, nous avons eu droit à un résumé de ce qui allait être annoncé le lendemain à l'assemblée générale spéciale. J'ai constaté beaucoup d'intérêt de la part des membres présents. D'ailleurs, le port du macaron s'est poursuivi par plusieurs collègues jusqu'au congé de la période des fêtes.

Attribution de postes

Jean Fontaine, qui assurait l'intérim au poste de chef d'atelier de nuit depuis déjà plusieurs mois à finalement obtenu sa permanence à la fin de décembre. Son poste de chef d'équipe a donc été attribué à Alain Rivard qui avait perdu sa permanence aux dernières supplancements. Comme son poste de machiniste devient vacant, Karine Desaulniers a donc récupéré à son tour sa permanence. On peut donc conclure que suite aux supplancements, tous les machinistes et chef-machinistes de nuit ont récupéré leurs postes.

Diminution de production

La baisse de production entraîne une diminution des heures de travail de nuit. Ainsi, le travail est effectué par des employés permanents. Peu d'employés temporaires sont appelés.

Normes de sécurité pour le quart de travail de nuit

Suite à une information d'Armand Roux, j'ai vérifié si les normes de sécurité étaient bien respectées la nuit surtout lors de l'utilisation de machinerie, lifts, nacelle...
De façon générale, les règles sont appliquées et respectées. Aucune situation dangereuse ne s'est produite en ma présence.

On se revoit le mois prochain.

GROUPE ATELIERS / MACHINISTES (2)
Jose Godoy

Jose Godoy : Congé annuel

**CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION TV
GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR (1)
Patrick Dionne**

1) En direct de l'univers:

La société ne respecte toujours pas les articles 48.3.2 et 48.3.3 de notre convention collective. Par contre, depuis le 12 décembre 2009, la SRC fournit le souper du samedi soir qui semble apprécié de l'équipe en générale. Pour le moment, on nous laisse le choix de prendre ou pas ce repas. Il est important de faire cette distinction car dans le cas où on nous obligerait à souper sur les lieux, ceci serait un cas de NON-LIBÉRÉ selon l'art. 48.4. N'oubliez surtout pas que selon l'art. 48.3.3., on doit nécessairement vous donner le temps raisonnable pour aller et revenir du restaurant donc 1 heure assis au resto!!!

2) Situation en studio:

Dur retour de vacance des fêtes. Les temporaires recommencent tranquillement à avoir des affectations. Si la situation perdure, j'ai l'impression que nous en perdrons quelques uns. Il faut bien payer le loyer!!!

Un comité sera formé pour sensibiliser le syndicat aux différentes problématiques des temporaires. J'ai comme un sentiment de déjà vu!!!! À suivre !!!

3) Situations dangereuses:

Niveau sonore excessif en studio. Effectivement, lors de l'émission de fin d'année de Tout le monde en parle, le chef technicien perchiste, Marc Dubé a constaté que nous étions hors norme et de beaucoup pendant les répétitions et la perfo. d'Éric Lapointe. Apparemment, la situation inquiète le comité de santé et sécurité et devons nécessairement se pencher sur la situation car il en va de notre santé AUDITIVE. Donc si vous constatez lors de vos affectations que le niveau sonore vous semble excessif, veuillez en informer votre directeur de site ou entrez en communication avec Armand Roux, notre représentant CLSS, pour faire un signalement de risque. J'ai d'ailleurs transmis ces informations à celui-ci.

4) Situation entre le STARF et la SRC.

En ce retour des fêtes, plusieurs se demandent où nous en sommes depuis l'assemblée spéciale du 8 décembre dernier. Est-ce que le départ de Mme Tanguay règlera nos problèmes? Est-ce que le retour de vacances de M. François Lewis rétablira la communication entre la Société et le Starf? Après les macarons, quelle est la suite? Après l'assemblée spéciale de décembre, les membres présents étaient satisfaits dans l'ensemble des propos tenus. Il est important de savoir qu'il est très difficile de mobiliser les membres et très facile de les diviser surtout quand ceux-ci ont beaucoup d'attente à la suite d'une assemblée où le National et le Local étaient représentés et qui a été bien été reçue par l'ensemble des membres.

GROUPE STUDIOS ET EXTÉRIEUR (2)
Luc Sénécal

Luc Sénécal a motivé son absence, il n'a pas de rapport.

GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE TV
Sébastien Dumont

Plusieurs ouvertures de postes au niveau de la maintenance TV

Un technicien des émetteurs a quitté pour aller travailler chez CTV

GROUPE MISE EN ONDES Bruno April

Manque criant de personnel !

Déjà, à la Régie Centrale TV et à la Mise en Ondes, nous étions en manque de personnel depuis la fin de l'été. Nous avons perdu 3 nouveaux joueurs : Un technicien à la Régie a dû s'absenter pour une période indéterminée et est retourné chez lui en France pour des raisons familiales... Le chef Technicien de la Régie Centrale TV est allé relever de nouveaux défis à la station de Trois-Rivières. De plus, un autre collègue de la mise en ondes a été promu Chef Technicien au service du Sous-Titrage. Notre superviseur a donc ouvert un poste à la Régie et Pascal Pelletier, du CCR, est présentement en formation. D'autres demandes ont été faites pour que des nouveaux postes soient affichés mais le processus est très lent...

Manque criant d'un chef technicien à la Régie Centrale

Comme je l'ai écrit plus haut, notre chef tech Régie est parti à Trois-Rivières. Son poste a été ouvert mais personne n'a appliqué ... Résultat : nous sommes sans chef tech et on se demande, lorsqu'il sera nommé, QUI le formera !

Deux permanences qui se font attendre

Deux postes permanents ont été ouverts cet automne : un à la Régie, l'autre à la mise en ondes. Les candidats ont fait leurs examens théoriques et pratiques, ne reste plus que l'étape des entrevues. Encore là, le processus traîne en longueur et notre superviseur a hâte que ce soit réglé.

Assemblée spéciale du 8 décembre et macarons

Plusieurs membres de mon secteur ont assisté à la dernière assemblée spéciale (dont certains étaient en congé hebdo) et tous ont suivi la consigne concernant le port des macarons. On sent, chez nous, une préoccupation certaine concernant le manque de respect de la Direction à notre égard et un regain d'intérêt pour la cause syndicale.

GROUPE STUDIO ET RCI Armand Roux

1. Rencontre Inter-Unités Local (15 Octobre 2009)

J'ai assisté à la réunion inter-unité locale. Peu de développement.

2. Inter-Unités. Émission Par 4 Chemins

A la fin de la dernière saison, la direction nous a mentionné que le réalisateur qui faisait lui-même le mixage de l'émission n'y serait plus et que tout avait été « canné » pour le reste de la saison et qu'on mettrait fin à la pratique. Après vérification, le même processus se déroule cet automne avec la nouvelle réalisatrice en place.

Résultat : La direction, après avoir fait la vérification, nous mentionne que la réalisatrice utilisait bien le Surfer 2 et croyait que l'interdiction était en Surfer 4. La direction déclarera rétroactivement le projet dans le prochain bilan.

3. Inter-Unité. Sport Extra

J'ai eu des discussions avec la direction sur l'interprétation qu'on accorde au travail STARF dans le calcul des heures du projet de l'animateur à Sport Extra. Une rencontre devrait avoir lieu en janvier avec la direction ainsi que les représentants de l'autre unité qui contestent eux aussi le projet, pour éclaircir la situation.

4. Juridiction du travail STARF

Un grief a été déposé sur la juridiction contre un journaliste qui effectuait du travail STARF en enregistrant sans technicien une entrevue. Malgré une rencontre avec la direction radio, je n'ai pas eu d'autre choix que de déposer le grief. J'ai fait remarquer à la direction que : pendant que beaucoup de confrères n'ont pas d'affectation, il m'est difficile de démontrer de l'ouverture quand des collègues des autres unités syndicales effectuent notre travail à notre place.

5. Juridiction STARF Dalet

Deux griefs ont été déposés contre deux journalistes qui ne figuraient pas sur la liste

des projets inter-unités Radio des journalistes qui effectuent du montage/mixage avec des projets. Par ce fait, on va à l'encontre des demandes de la SRC qui nous demandait d'effectuer la chasse aux sorcières et qui déposerait un projet pour les projets non-déclarés que l'on découvrirait. Nous avons donc décidé d'opter pour une autre avenue.

6. Dépôt des griefs M-726 à M-1174

Dans le but de mettre un terme à la saga Dalet, qui dure depuis trop longtemps, le 23 décembre 2009, nous avons expédié à la direction 448 griefs contre des gens qui ont la possibilité d'effectuer du travail illégal (de juridiction STARF) avec l'équipement Dalet.

7. Pauses-Repos-Heures de Repas

Une lettre a été rédigée expliquant la situation de 2 techniciens permanents qui ont vécu la situation. Cette lettre a été acheminée à Line Tanguay pour remédier à la situation.

8. A la Radio, on s'organise

Des membres ont inscrit une adresse G-Mail pour recevoir les frustrations individuelles de tous et chacun et cela de façon anonyme. Ils en feront une comptabilisation et me les remettra ensuite. Après discussions envers ces personnes, elles m'assurent qu'elles veulent rassembler les gens dans ce qu'ils vivent comme frustrations personnelles et leur but c'est d'appuyer leur représentant en effectuant un travail terrain. À ce jour, je n'ai pas reçu de courriel.

9. Avis d'enquête

En décembre, j'ai assisté un membre Radio à un avis d'enquête qui s'est transformé peu avant la rencontre, en rencontre de gestion. J'ai remercié la direction et le superviseur concerné de faire preuve d'ouverture pour régler. A mon avis, une rencontre de gestion est beaucoup plus positive qu'un avis d'enquête pour régler des problématiques.

10. Permanence au bureau

J'ai assuré la permanence au bureau du 26 au 30 octobre 2009 et du 25 au 30 novembre 2009.

J'ai également assuré la permanence au bureau durant les vacances des officiers, une bonne partie de Décembre 2009.

J'ai assisté en décembre avec le président local à une rencontre avec la direction dans le but d'éclaircir beaucoup de questions concernant le STARF. Quelques problèmes ont été résolus.

Une rencontre syndicale a eu lieu lors d'une rencontre mensuelle annulée par la SRC. Cette rencontre nous a permis d'échanger plusieurs points de vue. Il y avait le représentant studio, le représentant des machinistes, le représentant radio. En échangeant nos diverses problématiques, nous constatons que les problèmes vécus à la radio se retrouvent également à la TV et vice versa. Nous avons réalisé que cela serait une bonne idée de répéter ce genre de rencontre.

CHEF DE SECTEUR EXPLOITATION RADIO GROUPE ENTRETIEN TECHNIQUE ET RÉGIE RADIO Alain Des Roches

Comité Inter-Unités

Le 15 octobre 2009, réunion du comité Inter-unités. La direction a produit les projets inter-unités qu'auparavant n'étaient pas déclarés. Cependant l'écart entre le STARF et les autres unités est nettement défavorable et ne tend pas vers l'équité.

Il va falloir trouver des moyens pour corriger la situation et aussi, demander un meilleur effort de la part de la Direction pour qu'elle puisse dès le départ des nouvelles saisons des émissions, produire des projets en faveur du STARF.

Aussi, trouver un processus lors de concours de sélection de candidat pour des projets ou lors de la sélection de candidat pour des postes permanents sur des projets hybrides.

Plusieurs Griefs (env. 448) ont été déposés contre les utilisateurs du Dalet + qui ne sont pas de

notre unité et qui n'ont pas de projet Inter-unités mais qu'ils ont les outils pour opérer le Surfer 2-4-8.

Article 21.5 -Procédure de sélection

Malgré la politique des Ressources Humaines, le comité de sélection pour le poste MON01767 n'était pas conforme. N'ayant pas de plainte de candidat (membre), une note sera spécifiée lors d'une réunion au rencontre mensuelle qui aura lieu ultérieurement.

Nous sommes présentement dans le processus de sélection pour le poste MON01853 à la Radio.

Santé et Sécurité au travail

Suite à ma demande, notre représentant Santé et Sécurité au travail a fait une petite visite à la Régie Centrale Radio, plusieurs infractions à la Sécurité ont été signalées. J'ai fait le suivi auprès des gens concernés et tout a été remis à l'ordre.

CAL Spécial

Assisté le 17 novembre 2009 au CAL Spécial.

Assemblée Générale Spéciale

Assisté le 8 décembre 2009 à l'Assemblée Spéciale.

Article 18.2.1 Mécanisme d'appel d'un employé temporaire

Plusieurs temporaires se demandent comment se fera le calcul des heures pour la nouvelle liste d'appel.

1-Comment les heures seront calculées pour un employé à double embauche?
Calcul Gr7 et Gr10 ...séparé ou ensemble ?

2-Pour ceux qui ont eu un bris d'emploi.....date d'embauche ou service continu ?

3-Pour ceux qui travaillent en Inter-unités, leur temps comptera-t-il ? Ceux qui travaillent 1 ou 2 journées par semaine en réalisation ? etc....

**CHEF DE SECTEUR POST-PRODUCTION
GROUPE POST - PRODUCTION
Éric Lemyre**

Inter unités

Le 15 octobre 2009, le Starf participait au comité mixte pour constater que la SRC avait pris en main l'inter-unité. Beaucoup de projets ont été déposés (même un projet pour les nouvelles à la radio) mais du même souffle, la société ne prévoit pas nous impliquer dans le travail d'organisation et d'encadrement de l'inter-unité (comme un plan de communication, un calendrier et autres outils du genre).

4000 heures

Malgré la nouvelle convention, la société semblait ne pas vouloir afficher les nouveaux postes obtenus grâce aux 4000 heures. Après une remise à l'heure des pendules, 2 postes d'assistants monteurs ont été affichés. Les examens théoriques sont déjà commencés et notre directeur M. Lemieux m'a affirmé que les processus de dotation seraient rapides sous sa gouverne.

CAN spécial et régulier

Lors du mois de septembre, le CAN a reformé tous les comités nationaux :

Suivi de négo, griefs nationaux, inter-unités supérieur, intersyndical, formation, conciliation travail-famille, CCAS, COSST, PAE, élection, finances (congrès 2009), Grain de sel, changements technologiques (congrès 2008), équité en matière d'emploi, harmonisation Profac et celui sur la lettre d'entente 3.

De plus, un CAN spécial s'est tenu le 20 novembre pour discuter des relations Starf-SRC. La situation étant inquiétante, nous avons prévu un plan d'action d'urgence et établi une stratégie nationale.

Erreur sur la permanence

Un membre s'est vu retirer sa permanence suite au non respect d'un processus de dotation par la SRC en effectuant une double entrevue. Le membre lésé en juin dernier vient de récupérer sa permanence. Il a obtenu sa lettre de confirmation cette semaine. Il tient à remercier tous les employés de son secteur qui l'on épaulé dans cette mésaventure.

Monteur infographique !

Ça n'existe pas me direz-vous... vous avez raison, en théorie. Quatre monteurs font des tâches de designer graphique depuis des années. Lors du processus de réévaluation des emplois, leurs demandes sont restées lettres mortes. Voilà pourquoi, une rencontre a eu lieu entre les représentants du syndicat et les gestionnaires pour tenter de dénouer l'impasse. L'avenue des

avancements temporaires sera donc empruntée. Mais comment donner un avancement à un employé lorsque d'autres employés occupant des postes de designer sont en attente ?

Comité web

Lors du Cal de septembre, j'ai été mandaté pour créer un comité de réflexion sur nos plateformes web. Bien que j'aie commencé la réflexion, le comité ne s'est pas encore réuni. Notons que M. Gendron (initiateur de la demande) a décliné l'offre de faire partie du comité puisqu'il vient d'obtenir un nouveau poste à la SRC et que celui lui demande suffisamment de travail.

Définition de tâches

Coloriste, contrôle de la qualité et centre de copie... trois problématique semblables. Les définitions de tâches de certains employés demeurent problématiques et nécessitent une intervention du national. Groupe salarial non défini, postes à normaliser : je garde l'œil ouvert.

GROUPE CDI (1)

Michel Labrie

Du 02 novembre au 06 novembre 2009, j'ai participé à une formation sur le code canadien du travail avec Me Julie Desrosiers de la firme d'avocat Castillo. Tous les représentants en sécurité-santé au travail des stations régionales étaient présents. Du même coup, nous avons participé au congrès Grand Rendez-vous offert par la CSST au Palais des Congrès de Montréal.

J'ai remplacé le président national du STARF du 08 novembre au 18 décembre 2009 pour ses vacances.

Je suis impliqué dans les dossiers de la CAT et des postes de chauffeurs abolis par la SRC.

J'ai assisté le 16 décembre 2009 à une réunion du comité COSST National à Montréal. Discussions corsées sur les fiches signalétiques pour les produits dangereux.

Grande déception face à la démission de la vice-présidente Nathalie Audet. Une grande perte pour notre syndicat.

**GROUPE CDI (2)
Marie-France Clément**

Assez tranquille dans mon secteur.

Je reçois plusieurs plaintes d'employés concernant le comportement inadéquat d'un réalisateur. J'en ai discuté à plusieurs reprises avec des membres du patronat qui m'assurent qu'il a été rencontré à quelques reprises à ce sujet. Cependant il ne semble pas avoir d'amélioration. Dossier à suivre.

J'ai distribué les agendas dans mon secteur. Plusieurs employés l'attendent toujours avec impatience.

Le 4 janvier, il a eu un changement important; le retour du 4h30. Les horaires ont été modifiés en conséquence, malgré quelques petites erreurs, tout semble rouler rondement.

Quelques employés se plaignent du non-respect de liste d'appel pour les horaires du 4 janvier au 17 janvier. J'amasse présentement les détails pour ce dossier.

**GROUPE INFOGRAPHIE
Christian Goupil**

Situation au CDI

J'avais fait mention dans mon rapport de septembre 2009 du climat de tension qui régnait au CDI. Le climat ne s'étant pas amélioré depuis et les plaintes s'accumulant j'ai organisé une rencontre au local du STARF avec les designers mercredi le 2 décembre afin de recueillir leur commentaires et opinions. Plusieurs designers qui ne pouvaient assister à la rencontre m'ont fait parvenir leurs commentaires par courriel. Les opinions qui m'ont été présentées constituent un échantillonnage représentatif. Plus de 80 % des designers en fonction ont tenu à faire valoir leur opinion.

J'ai rédigé ce rapport à partir de notes personnelles prises lors de ma rencontre avec les designers et des courriels qui m'ont été envoyés. Étant donné que la rédaction finale a suivi mes rencontres avec M. Nicolas Circé vendredi le 11 décembre et M. Michel Comtois lundi le 14 décembre afin de leur en faire un résumé, j'ai tenu à y ajouter certaines réflexions découlant de ces rencontres. J'ai fait parvenir copies de ce rapport à MM Circé et Comtois ainsi qu'aux designers du CDI et au STARF local de Montréal. On retrouvera en annexe une copie de mon rapport dans son intégralité.

Situation à la Postproduction

En ce qui concerne notre secteur les relations avec nos directeurs de site se font dans la meilleure collaboration possible. Éric Lemyre et moi eu une rencontre avec nos directeurs de site respectifs, M Benoît Beaulne et Éric Bolduc au sujet de la problématique particulière des monteurs affectés aux effets spéciaux dont il a été mainte fois question dans mes rapports précédents. Cette rencontre nous a permis de nous rendre compte qu'il nous était facile de nous entendre. Nous avons d'ailleurs réglé plusieurs dossiers concernant des demandes d'avancement temporaire en attente.

L'autre gros dossier qui m'a tenu en haleine ces derniers temps est celui concernant notre rapport avec le service des communications. Comme je l'ai souvent mentionné, beaucoup de travail en provenance de ce service nous échappe car il est attribué au privé, on pense ici particulièrement aux autopublicités. Nous avons récemment eu des cas qui ont soulevé l'indignation des designers et celle de la direction de notre service. M. Dany Harrison aurait eu des discussions avec la direction des communications afin de régler ce problème. Il est inexcusable à mon avis qu'en ces temps de coupures nous ayons à subir une érosion des mandats causée par nos propres services. Cela ne va pas avec le mot d'ordre de M. Hubert Lacroix pour qui la conservation des emplois doit être prioritaire à travers cet exercice de réduction des coûts. Nous avons suffisamment subi de pertes, il est grand temps que tous se serrent les coudes à Radio-Canada. J'inclus en annexe la lettre que j'ai faite parvenir à M. François Lewis décrivant en détail la situation afin que des pressions syndicales viennent s'ajouter aux efforts patronaux afin de résoudre le problème. M. Lewis m'a d'ailleurs invité afin que je puisse l'accompagner à une rencontre à venir à laquelle seront conviés M. Harrison ainsi que des responsables de la direction des communications.

Démission de Mme Nathalie Audet

En ce qui me concerne le départ de Mme Audet constitue une perte majeure pour notre syndicat. Pour avoir eu à fait appel à ses conseils à de multiples occasions je peux témoigner de son efficacité ainsi que de son extrême adresse à résoudre les situations les plus délicates. Je crois que nous aurons à nous pencher sérieusement sur les raisons de l'échec de l'exercice de médiation avec notre président M. Denis Arseneau. On ne peut se permettre de tels dérapages dans le contexte actuel. Je tiens à lui témoigner mon appui et à la remercier de s'être donnée sans compter pour la cause syndicale.

Annexe 1 situation au CDI

Montréal, 20 décembre 2009

Ce rapport fait suite à certaines plaintes récurrentes concernant le climat de travail au CDI pour le secteur design infographie.

J' ai rencontré les designers mercredi le 2 décembre afin de recueillir leur commentaires et opinions. Plusieurs designers qui ne pouvaient assister à la

rencontre m' ont fait parvenir leurs commentaires par courriel. Les opinions qui m' ont été présentées constituent un échantillonnage représentatif. Plus de 80 % des designers en fonction on tenu à faire valoir leur opinion.

J' ai rédigé ce rapport à partir de notes personnelles prises lors de ma rencontre avec les designers et des courriels qui m' ont été envoyés. Étant donné que la rédaction finale a suivi mes rencontres avec M. Nicolas Circé vendredi le 11 décembre et M. Michel Comtois lundi le 14 décembre afin de leur en faire un résumé, j' ai tenu à y ajouter certaines réflexions découlant de ces rencontres.

Je tiens à souligner lors de ma rencontre avec M. Michel Comtois la présence de Mme Suzan Blackman sans qui il m' aurait été impossible de documenter certaines situations comme elle a si bien su le faire.

On peut regrouper les principaux sujets qui ont été abordés sous 5 volets :

la surcharge de travail ;

la transition technologique ;

la formation ;

les affectations ;

le climat général.

La surcharge de travail

La charge de travail de la personne affectée au poste 15 h à 23 heures au CDI est vraiment énorme selon l' opinion générale, les remplaçants ont du mal à soutenir la cadence y compris les plus expérimentés. La plupart n' y arrivent tout simplement pas. Il y a là un véritable problème auquel tente de répondre une des designers qui m' on fait parvenir leurs commentaires. Je me permets ici d' en recopier de larges extraits :

« La charge de travail de la personne affectée au poste 15h-23h au CDI est vraiment énorme, les remplaçants ont du mal à suivre la cadence. La plupart n'y arrivent tout simplement pas, moi inclus. La suggestion proposée à été de transférer une émission à la personne qui fait le pack en après-midi, soit Suzan et moi-même. Nous avons regardé la grille horaire et puisque que RDI en direct

sur l'économie est diffusé à 18h30, il serait mieux que nous prenions les commandes de cette émission. L'autre possibilité est de prendre l'émission 24/60, cependant elle est diffusée à 19h00, donc les commandes risquent d'arriver un peu tard... Nous allons souper à 17h30... Il y a la possibilité de repousser notre retour au TJ 21h-22h à 19h00, reste à obtenir le consentement du réalisateur... Ces propositions ont été faites à notre directeur de site, nous attendons les développements. »

Les designers se plaignent en outre que les demandes proviennent de plusieurs sources à la fois et que les réalisateurs mettent une pression inutile sur le dos des designers en leurs demandant de prioriser leurs demandes sans considération pour celles de leurs collègues.

Voici un autre commentaire au sujet cette fois-ci de l' émission du TJ midi :

« J'ai déjà reçu 6 cubes à faire à 10 h 30, et le tout devait être terminé pour midi. La qualité de notre travail ne peut pas être bonne avec ce peu de temps. »

Depuis qu' un quart de travail a été coupé, les designers ont à subir une charge de travail accrue. La demande elle, n' a pas diminuée. Cette situation conduit au surmenage voir à l' épuisement.

Horaires de travail

L' horaire de travail de 7 jours consécutifs est considéré par la plupart des designers comme une porte ouverte vers l' épuisement chronique. C' est à éliminer tout simplement. Que l' on ait pris la décision de créer cet horaire en se basant sur les horaires des monteurs démontre qu' on a mal compris la différence entre les exigences de chaque travail La perception qui en découle chez les designers est que la spécificité de leur tâche n' est pas prise en compte. Pour certains cela démontre un manque de reconnaissance ou tout au moins lorsqu' on prend en compte le contexte de surchauffe une certaine ignorance quant aux exigences de la profession. Sept jours en ligne sur une base régulière, c' est tout simplement trop pour assurer le minimum de repos nécessaire afin d' effectuer un travail de création.

Départ en congé maladie

On ne saurait trop recommander de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les employés qui partent en congé maladie pour des raisons d'épuisement professionnel puissent prendre la distance nécessaire afin de restaurer toutes leurs énergies. On devrait à mon avis décourager toute initiative de la part de l'employé de s'impliquer à faire rapport sur des problèmes départementaux comme cela est arrivé récemment à Mme Powers, même sur une base volontaire, alors qu'il devrait être au repos. Il sera toujours temps de mettre à profit les aptitudes analytiques de l'employé au moment opportun. Et il est toujours possible de faire une analyse de la situation avec les ressources déjà existantes.

La transition technologique

Les designers semblent souffrir énormément du passage technologique obligé. Ceux-ci se plaignent entre autre du système Xenostore qu'ils doivent utiliser afin de transmettre leur matériel. Ce dernier affiche une lenteur accablante qui restreint énormément la vitesse d'intervention des designers. Il s'agit du maillon faible de la chaîne de transmission, le goulot d'étranglement qui limite le passage de l'information.

Nicolas Circé en tant que directeur de site a été mandaté afin que s'opère le transfert technologique des palettes vers le PC. Compte tenu des problèmes importants rencontrés avec la nouvelle technologie proposée pour remplacer l'ancien système, les designers ont demandé à Nicolas que soit préservée, le temps d'opérer la transition d'une façon sécuritaire, une palette graphique comme bouée de sauvetage. Ceux-ci se plaignent d'avoir dû en venir à soumettre une pétition à la direction afin que soit entendue cette demande qui pourtant leur semblait une solution raisonnable et peu coûteuse en cas de coup dur. De l'avis des chefs techniciens cela ne causait aucun problème de conserver la station paintbox en activité.

Voici le témoignage d' une designer résumant les problèmes découlant des changements technologiques :

« De superbes machines ont été installées dans notre département, malheureusement, elles ont des problèmes. Deux postes nous donnent de temps à autres des écrans bleus (blue screen of death en jargon techno). Le driver des tablettes graphiques plante aussi et le logiciel Adobe Bridge se ferme quand il est fatigué !!! Le système est lent, il semble lourd alors que nous lui demandons si peu... Le logiciel Xénostore est pénible, nous devons effacer les diaths pour pouvoir en enregistrer d'autres ; c.à.d. libérer le numéro ! Nous ne pouvons envoyer qu'à une seule régie à la fois ; donc répéter le processus 4 fois (nous avons 4 régies) ! À l'heure de pointe, le logiciel ftp est surchargé et donc très lent, il plante parfois. Nous mettons parfois plus de temps à envoyer nos éléments qu'à les produire. Il nous est demandé de travailler avec des logiciels que certains ne connaissent pas (Bridge) et qu'aucune formation n'est prévue. On s'attend que nous l'apprenions sur le coin du bureau. J'ai demandé à avoir des manuels et j'attends toujours ! »

Formations

Les designers se plaignent à l' effet que les nouveaux arrivants soient mis en place sans avoir reçu de formation suffisante. Ils se plaignent également que leur avis en ce sens n' est pas pris en considération par leur directeur de site.

Exemple : Julie Houle après le départ de Josée Powers a du prendre la relève sans avoir reçu la formation qu' elle jugeait suffisante et sans préoccupation apparente concernant le départ de Josée Powers. Il aurait été normal de prendre le temps de bien comprendre les raisons qui ont conduit une employée à quitter pour des raisons d' épuisement afin d' éviter que cela ne se reproduise.

Julie s' est sentie désemparée d' avoir à affronter une charge de travail ayant conduit à l' épuisement une collègue respectée pour son engagement et pour la qualité de son travail.

D' après les designers les nouveaux ne sont pas préparés suffisamment. Ils doivent colmater les brèches alors qu' ils doivent affronter eux-mêmes un rythme exigeant. Le directeur de site répond que ceux-ci se disent prêts. Les designers répliquent que bien sûr comme ils sont nouveaux ils n' osent pas dire qu' ils ne sont pas prêts. Ils sentent que leur opinion n' est pas prise en considération.

Les nouveaux designers se plaignent d' être mal informés des ressources et du fonctionnement général de Radio-Canada. On m' a rapporté le cas d' un designer qui n' aurait pas été informé des contacts à établir auprès de l' affectation et de la Great West en cas de maladie. On ne sait même pas qui est responsable de la procédure d' accueil.

Affectations

J' ai tenu à faire de cette question un des points principaux même si pour des raisons de confidentialité je ne fournirai pas ici les exemples qui m' ont été rapportés par les employés dont certains cas que j' ai présenté à Nicolas Circé lors de ma rencontre avec lui vendredi le 11 décembre.

Il semble qu' il existe un réel problème au niveau des affectations. Les employés rapportent que lorsqu' il y a des problèmes ils n' arrivent jamais à en connaître les raisons étant donné que leur directeur de site et l' affectation semblent se renvoyer la balle au niveau des responsabilités.

Il semble qu' il y ait un sentiment d' iniquité découlant de certaines erreurs remontant quelques fois à plusieurs mois. Les demandes de congés spéciaux sont accordés avec trop de parcimonie selon certains et selon des critères parfois difficiles à cerner.

Suite à mes rencontres avec les designers et avec M. Circé je ne peux qu' encourager ceux-ci à aborder ce problème lors d' une rencontre en groupe avec le plus d' ouverture et de franchise possible tant il m' apparaît que certaines perceptions d' un côté comme de l' autre mériteraient d' être éclaircies.

Conclusion

Depuis qu' un quart de travail a été coupé, on a pas révisé la quantité de travail ni mis au point une méthode de priorisation des demandes de façon à permettre au

designer de satisfaire la réalisation même s' il lui est impossible de répondre à toutes les commandes. Cette situation conduit à des débordements constants qui conduisent à un sentiment d' insatisfaction et d' incompetence qu' il est important de désamorcer si on ne veut pas qu' il conduise à l' épuisement généralisé des troupes.

La somme des sources de tension mentionnées dans ce rapport et l' historique des événements ont induit chez les designers un sentiment d' abandon et de manque d' écoute. Les designers ont besoin dans ces circonstances de se sentir supportés, écoutés et valorisés par leur chef de secteur. Favoriser une meilleure implication des designers dans les décisions départementales soulagerait certaines tensions découlant du sentiment qu' on ne profite pas de leurs compétences afin d' améliorer la situation.

Même si souvent certains problèmes ont été abordés par des individus dans un cadre confidentiel il ressort que certaines questions comme la question des affectations mériteraient d' être abordées ouvertement en groupe.

Les décisions prises en rencontres départementales devraient mener à des gestes concrets si l' on veut que les designers y participent et s' y investissent.

Des rencontres entre les designers et les réalisateurs destinées à examiner les méthodes de travail devraient être planifiées et du temps devrait être accordé à une équipe chargée d' exposer les designers à ces rencontres. Le directeur de site devrait également y être impliqué et y prendre une part active.

Il va sans dire que ces pistes de réflexions ne se veulent en aucun cas un tableau exhaustif des solutions envisageables. Le travail reste à faire et on aura besoin d' une véritable implication de tous afin de voir une amélioration mesurable et durable.

S' il s' avérait que se soient glissées quelques erreurs dans ce rapport n' hésitez pas à m' en faire part, je m' empresserai de les corriger et de vous en aviser.

Annexe 2 situation à la postproduction (lettre à François Lewis)

Montréal, le 14 décembre 2009

M. François Lewis

Président du Syndicat des techniciens et artisans du réseau français de Radio-Canada STARF

Le 23 novembre dernier le service des communications de Radio-Canada nous invitait à l'instar de trois firmes privées à présenter un concept de publicité de 30 secondes télé/cinéma avec approche de création, échéancier de production et devis destiné à la promotion de la nouvelle chaîne de télé cautionnée par Radio-Canada TOU.TV, une nouvelle plate-forme numérique axée sur le divertissement à la demande, le tout devant être présenté le 27 novembre.

Il s'agit d'un projet dont le volet publicitaire est assuré par notre service des communications. L'équipe en charge de ce projet est composée de Claude Frigon/concepteur rédacteur, Simon Édouard Pilon/réalisateur, Sylvain Cossette et Daniel Plaisance directeurs artistiques*.

Les trois firmes privées étaient Fly Design, une firme qui produit beaucoup de matériel pour Radio-Canada (entre autre toutes les autos publicités de la radio), Ottoblix et Karim Charlebois Ziffa, un designer très en vogue ces dernières années.

Dans le script fourni par notre service des communications on mentionne qu'on désire «*En ouverture et dans tout le message un collage, un film d'animation (fait d'illustrations 2D, 3D, de tournage (Motion Catch**)...)* représentant des icônes télé et à travers de tout le message des mots qui s'inscrivent.» Il semble que cette description aurait pu être inspirée de la production de Karim Charlebois Ziffa. Ce serait la première fois que cette firme serait invitée à soumissionner. On est en droit de se demander si le choix n'était pas déterminé à l'avance, d'autant plus que c'est cette firme qui a obtenu le mandat.

Mais là n'est pas la véritable raison de notre mécontentement.

Dans le contexte économique difficile actuel, nous sommes profondément outrés du fait que nos propres collègues de travail du service des communications puissent confier à des firmes privées des mandats alors que nous disposons de toutes les ressources nécessaires afin de répondre aux

besoins de notre entreprise. Nous sommes d'autant plus irrités que des postes sont en jeu conséquemment à la baisse de production découlant des coupures que nous avons subies lors du dernier budget. Nous ne comprenons pas pourquoi le mot d'ordre de la haute direction, à savoir qu'aucun effort ne soit négligé afin de sauvegarder nos emplois, ne parvienne pas jusqu'à la direction des communications de Radio-Canada.

Récemment un autre cas est venu confirmer le peu de considération et le peu de solidarité dont font preuve certains membres du service des communications à notre endroit.

Un designer a collaboré récemment avec un réalisateur pigiste embauché par les communications pour produire une auto publicité encourageant les téléspectateurs à consulter le site des nouvelles de Radio-Canada. La réponse enthousiaste du réalisateur face aux propositions du designer semblait vouloir mener à des résultats fructueux. Quelques jours plus tard pour des raisons encore obscures, le réalisateur en question a avisé notre directeur de site Éric Bolduc de son intention de poursuivre le projet avec une firme extérieure. Les pratiques d'attribution de contrats à des firmes privées sont des pratiques courantes depuis des années et depuis des années plusieurs mandats dont les autos publicités de la radio nous échappent. Nous subissons une érosion constante. Nous demandons que ces pratiques soient écartées lorsque le travail peut être réalisé par nos services, nous demandons également que soient mis en place un programme destiné à rétablir un partenariat normal entre le secteur design infographie et les communications.

L'utilisation par le service des communications de réalisateurs pigistes constitue une pratique qu'il serait urgente d'encadrer. Il est aisé de comprendre dans le contexte actuel que des réalisateurs pigistes soient tentés de mettre en priorité leur plan de carrière au détriment des intérêts de l'entreprise, ne serait-ce qu'afin de mieux garnir leur porte-folio avec des pièces *au goût du jour*.

Nous constatons qu'avec le temps l'équipe des communications a tendance à négliger voire sous-estimer l'importance de notre apport. En témoigne l'extrême désinvolture avec laquelle on a ignoré notre savoir-faire lors du jugement des pièces soumises pour Tout.TV. Il serait bon de rappeler à l'équipe des communications le travail effectué par les designers de notre équipe qui ont participé au branding et qui continuent d'assurer la pérennité de la ligne graphique et de l'habillage d'antenne de Radio-Canada. Les laisser pour compte revient à considérer ceux-ci comme des exécutants. C'est ce qu'on a perçu alors qu'on n'a même pas pris soin de contacter Mme Diane Labrie qui occupe une place importante au niveau de l'habillage graphique depuis des années lors de l'examen des soumissions.

Les designers infographistes sont une partie importante de l'équipe chargée de créer l'image de Radio-Canada. Les nombreux prix que notre équipe continue de remporter au fil des ans au

niveau international attestent de la grande qualité de notre travail. Il serait légitime que cette reconnaissance nous soit attribuée par nos propres collègues des communications.

Il n'est pas normal que le lien entre nos services soit aussi ténu, nous croyons fermement que tous auraient avantage à unir leurs forces afin de collaborer au lieu de constituer des fiefs à l'intérieur de nos propres murs.

Il y va de la survie de notre service. Le maintien de la progression de la qualité de nos productions passe par la régularité d'une demande exigeante à laquelle correspondent les mandats tels que notre service des communications est en mesure d'offrir. Ce sont de beaux mandats, mais malheureusement un trop grand nombre de ceux-ci nous échappent au profit du secteur privé à l'heure où la télé publique est menacée.

Il va de soi que cette convergence des services ne peut se faire à sens unique et qu'un arrimage avec nos services doit se faire avec la meilleure collaboration possible en y mettant le respect pour lequel on a tant mis d'efforts de sensibilisation ces dernières années. La reconnaissance du rôle que nous avons à jouer au niveau de l'image devrait figurer à l'ordre du jour. Nous trouvons singulier qu'il n'y ait aucun titre d'emploi associé à une responsabilité de haut niveau en ce qui a trait à l'image et qui soit occupé par un designer.

Nous attendons donc de la haute direction qu'elle rappelle à notre service des communications que la solidarité est de mise en ces temps de restrictions et qu'elle mette en place des mécanismes pour restaurer les liens naturels qui devaient unir nos services respectifs.

* ce titre d'emploi est inexistant dans notre unité syndicale.

** l'auteur du script voulait sans doute parler de «motion capture», c.à.d. la transposition des mouvements d'une caméra réelle dans un univers virtuel.

Les designers :

Marc-André Simard

Danielle Lauer

Diane Labrie

Christian Bénard

Dominique Éthier

Daniel Deshaies

Francine Mercier

Guy Massicotte

Jasmin Simard

Guylaine Guénette

Sandra Côté

Basst Hadjem

Guy Loiseau
Marie-France Leroux
Serge Déry
Michel Mercier
Diane Mongeau
Marie-Andrée Allaire
Hélène Simard
Alain Provost
Evelyne Gagnon
Anne-Marie Duguay
Maryse Bouchard
Eve Dugas
Suzan Blackman
Christian Goupil

7. CORRESPONDANCE

La vice-présidente remet au CAL par écrit les sujets de la correspondance courante pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2009, laquelle est versée à nos dossiers pour fins de références.

8. RAPPORTS DES COMITÉS ET / OU COMMISSIONS PERMANENTES

8.1 COMITÉ MENSUEL

La rencontre mensuelle prévue le 17 décembre 2009 a été annulée par Mme Line Tanguay.

Prochaine rencontre : 26 janvier 2010.

8.2 COMITÉ DE GRIEFS

8.3 COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ (CSST) – ARMAND ROUX

Résumé fait par Armand Roux

- Inquiétude par rapport au bruit excessif en studio
- Fiches signalétiques

8.4 PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) - JOSE GODOY

* Je vous rappelle que le PAE, c'est confidentiel *

SERVICE À MONTRÉAL

- Vous pouvez joindre le programme d'aide aux employés au numéro 1-866-839-7897
- Le représentant au PAE est M. José Godoy.
- Pour le rejoindre: Téléavertisseur : 514-857-3760

8.5 COMITÉ CONSULTATIF DES AVANTAGES SOCIAUX (CCAS)

Rapport : pas de rapport
Prochain CCAS : ??? Décembre 2009.

9. VARIA - Juridiction des tâches internes STARF :

Il y a des membres qui font beaucoup de travail connexe par exemple; caméra + machiniste, nous n'avons pas vraiment de recours à l'interne pour ce genre de situation. Il faut sensibiliser tout le monde par rapport à ce genre de situation.

10. AJOURNEMENT

Une motion est déposée afin d'ajourner la réunion.

MOTION 11

Je propose que l'assemblée du conseil d'administration de la section locale de Montréal, en date du 11 janvier 2010, soit levée à 22h44 et ajournée au mardi, 23 février 2010.

PROPOSÉE PAR : Michel Labrie

APPUYÉE PAR : Johanne Hémond

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 TOTAL : 12

La motion 11 est adoptée à l'unanimité à 22h46.

L'assemblée est levée à 22h44 et ajournée au mardi, 23 février 2010.

Vous soumettant respectueusement le procès-verbal de cette assemblée.

Marie-Lou Faille

Secrétaire-trésorière, STARF section locale de Montréal